

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal 'Economie'; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. BÉGIN
Le Nord de la France
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

ROUBAIX, 25 JANVIER 1870

Le Réveil publie une lettre adressée par M. Ledru-Rollin à M. Louis Noir et dans laquelle sont exposés les scrupules qui l'engagent à revenir sur la résolution prise d'abord par lui de plaider pour la famille Noir se portant partie civile contre le prince Pierre Bonaparte.

Le principal de ces scrupules c'est la crainte de paraître, en acceptant ce mandat, reconnaître implicitement les magistrats impériaux, dont il prétend décliner formellement la juridiction.

Comment se fait-il que les scrupules de M. Ledru-Rollin arrivent si tardivement ?... Si nous ne nous trompons, voici deux fois en fort peu de temps que l'ancien membre du gouvernement provisoire revient sur une décision solennellement annoncée par lui. Nous savions que la nuit porte conseil, mais nous ne pensions pas que ce fut au point de permettre à un homme d'abandonner le lendemain le parti adopté par lui la veille, et il nous semble que M. Ledru-Rollin abuse de ce système, dont le moindre défaut est de l'exposer au reproche d'inconséquence et d'humeur versatile.

Dans l'origine, la mission de plaider pour la famille Noir avait été offerte à M. Grévy, qui ne l'a point acceptée. Nous ignorons les motifs de ce refus ; dans tous les cas, ils n'ont rien de commun avec les scrupules qui assaillent M. Ledru-Rollin, attendu que M. Grévy plaide journellement au palais devant les magistrats de l'empire.

Nous trouvons dans la Gazette d'Augsbourg le texte de l'adresse contre l'infailibilité rédigée par le cardinal Rander de Vienne, tant en son propre nom qu'au nom de plusieurs autres prélats allemands. Ce document est très-respectueux dans la forme et très-ferme quant au fond. Après avoir constaté que les temps ne sont plus où l'autorité du Saint-Siège de Rome était contestée par certains catholiques, les signataires de l'adresse exposent qu'il serait impossible, sans avoir préalablement résolu une foule de difficultés de toute nature, que la doctrine de l'infailibilité du Pape fut proposée aux peuples chrétiens comme révélée par Dieu.

On sait que le parlement belge s'occupe en ce moment d'une grave question : le temporel du culte catholique. Le ministère, sous la pression de l'extrême gauche, avait tout d'abord montré les dispositions les plus hostiles,

puis un revirement s'est subitement opéré, grâce à l'énergie des catholiques, à l'attitude très ferme de l'épiscopat.

L'Espagne semble vouloir travailler sérieusement à rétablir l'ordre chez elle. D'après les dernières dépêches de Madrid, les élections partielles qui viennent d'avoir lieu, pour remplir les vides survenus aux Cortès, sont généralement favorables aux idées d'ordre et au rétablissement du principe d'autorité. Ces élections, nous dit la Correspondencia, ont eu pour résultat, dans les provinces, la nomination de trois absolutistes, parmi lesquels le général Carlisle Cabrera, de quatre républicains et de dix-neuf monarchistes. Ce premier effort mérite d'être signalé ; mais sera-t-il rendu fécond par l'esprit de suite du pays et par la sagesse politique du gouvernement ? Là est toute la question.

J. REBOUX

Le discours que M. Thiers a prononcé samedi à la Chambre a produit une très grande impression sur les députés. Il nous a été donné d'entendre cet admirable exposé de la situation commerciale de la France, et nous avons pu aisément prévoir le retentissement immense qu'il aura dans le pays et à l'étranger, en voyant avec quelle attention admiratrice et avec quelle émotion contenue la Chambre et les tribunes l'écoutaient ; et certes, ce n'est ni un lieu commun, ni une figure de rhétorique d'avancer que tous, députés et spectateurs, ont été, trois heures durant, captivés par les charmes d'une éloquence incomparable, sans rivale à l'étranger et que le monde entier nous envie. Qui assurément, le discours de l'illustre homme d'Etat-député, aura un retentissement européen, et l'Angleterre elle-même, la fière et hautaine nation, y puisera de dures, mais d'utiles leçons. En sera-t-il de même chez nous ? et serons-nous les derniers à mettre à profit les précieux enseignements que nous a donnés M. Thiers ?

Nous n'osons trop espérer qu'on finira un jour ou l'autre par abandonner une bonne fois, sans compromis, ni sous-entendus, ni échappatoires, ces anciens errements si funestes pour le pays tout entier. Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a pas que le Nord qui se plaigne, mais de tous les points de la France partent des réclamations et des récriminations qu'on trouverait fondées et légitimes si nos gouvernants étaient un peu moins prévenus, et surtout moins systématiques.

Quel sera le résultat des efforts constants et énergiques des Thiers, des Pouyer-Quertier, des J. Brame, des Estancelin et de tous les valeureux champions des théories protectionnistes ? De

toutes ces brillantes joutes oratoires que sortira-t-il ? Des demi-mesures qui ne remédieront à rien, et qui feront de nouveaux mécontents, nous le craignons fort. Attendons cependant sans trop préjuger l'avenir : qui sait quelles surprises le ministère nous réserve ? Il est, dit-on, et nous ne faisons aucune difficulté à le croire, animé des meilleures intentions et il a projeté ou projeté des réformes capitales sur les points essentiels et défectueux de notre législation. Qui sait s'il n'agira pas de même en ce qui touche à la fortune du pays, à la richesse, à la prospérité de toutes ses industries ?

Du reste, — nolens, volens — le nouveau ministère avisera à tenter quelque chose pour donner satisfaction, aux justes réclamations des industriels sacrifiés aux fantaisies économiques des Rouher, et des Michel Chevalier. — Assez longtemps le pays a souffert de la tyrannie des théories de ces Cobden au petit pied : aux membres éminents du Cabinet incombent la tâche, le devoir de réparer, dans la mesure du possible, les désastres causés par les traités de commerce. Il y va de l'avenir industriel de la France.

CH. NURBEL.

Correspondances Particulières du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 24 janvier.

La discussion économique qui se prolonge au Corps législatif, n'intéresse que médiocrement le public. J'entends la masse du public, d'autant plus que ces débats prolongés prouvent que la vérité absolue n'est ni du côté des libre-échangistes, ni du côté des protectionnistes. Il en est de la question commerciale comme de la question sociale ; c'est une utopie que la recherche d'une solution radicale.

M. de Forcade a dû prendre aujourd'hui la parole pour répondre à M. Thiers. L'ancien ministre de l'intérieur veut prendre une revanche, et marquer dès à présent ses droits à rentrer au pouvoir. L'insuffisance de M. Louvet a été démontrée une première fois au Sénat, et déjà l'on dit que M. de Forcade doit prochainement hériter de son portefeuille.

Le bruit du jour, sur lequel le monde de la spéculation s'est montré assez ému, est celui d'un affaiblissement de la santé de l'Empereur. Vous savez que ce bruit se reproduit chaque semaine ; et nous en sommes arrivés à ne plus l'accueillir de prime abord que comme une manœuvre de bourse.

On assure que l'intention du gouvernement, après avoir fait voter la loi qui soumet au jury l'appréciation des délits de presse, est d'effacer par une amnistie l'effet de tous les procès antérieurs.

M. Rochefort naturellement profitera de cette amnistie : du reste il ne sera pas sommé de faire sa peine ; et l'on assure qu'il ne fera pas opposition au jugement par défaut.

M. Ledru-Rollin ne paraît pas pressé de rentrer en France et de prendre la position de chef de parti qui lui est offerte. Ce n'est plus le tribun qui, il y a vingt deux ans, avait une si grande influence sur les masses ; il est vieilli, il est hésitant, et pour ne pas rentrer dans la lutte il prétexte sa volonté de ne faire aucun acte qui soit une reconnaissance de l'ordre de choses établi. C'est donc à tort qu'on lui a attribué l'intention de se présenter comme candidat à Lyon si M. Raspail vient à mourir. D'après une lettre de Lyon que j'ai pu lire, si M. Raspail meurt, son fils Benjamin Raspail a toutes chances d'hériter de son siège à la Chambre.

MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin et Victor Hugo, persistent donc dans leur abstention et laissent le champ libre aux jeunes révolutionnaires avec lesquels ils ne veulent pas se compromettre.

On fait courir ici toutes sortes de bruits sur les dispositions de certaines portions de l'armée. D'un côté on dit que les troupes sont fort irritées d'avoir été consignées à diverses reprises et que, si un conflit éclatait, il serait peut-être difficile de les retenir dans la répression. De l'autre côté, on prétend que la propagande faite par les révolutionnaires dans les rangs de l'armée a eu déjà de fâcheux effets, que quelques soldats ont jeté leurs cartouches, disant qu'ils ne tireraient pas sur le peuple.

Nous n'avons pas les moyens de contrôler l'exactitude de ces bruits, je vous engage à ne les accueillir qu'avec défiance.

Il a été décidé paraît-il, que les exécutions capitales n'auraient plus lieu sur une place publique ; mais on n'aurait pas encore résolu la question si délicate de savoir devant quels témoins se feraient les exécutions. On ne peut songer à obliger les jurés qui auront condamné un homme à la peine capitale à assister à l'application de la sentence.

A propos d'exécution capitale, il faut signaler les protestations formulées dans quelques journaux contre les banquets organisés à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier ; l'un d'eux est même qualifié de fête immonde par le Journal des Débats. Ils font du reste un contraste frappant avec les services religieux célébrés le même jour comme une expiation.

Le bruit a couru aujourd'hui qu'une grève d'ouvriers venait d'éclater à Limoges.

On annonce pour demain la publication au Journal Officiel du décret nommant ou déplaçant dix préfets. Le décret aurait été signé ce matin : M. Lambrecht figure dans cette liste comme préfet du Nord.

C'est M. Amé qui a pris aujourd'hui la parole pour répondre à M. Thiers,

M. Jules Simon a déposé son projet de loi pour l'abolition de la peine de mort.

L'Empereur devait aller chasser aujourd'hui à Villeneuve l'Étang ; contre-ordre a été donné : c'est de là que viennent les bruits répandus à la Bourse.

Une nouvelle importante nous arrive de l'étranger : c'est celle de l'élection du duc de Montpensier comme député d'Oviedo. Il faut considérer ce fait comme le prélude de la prochaine intronisation du Prince.

Voici une disposition excellente qu'il serait désirable de voir adopter pour toutes les lois. Le Conseil d'Etat en verra au Corps législatif la loi concernant la presse, rédigée de telle façon qu'elle constituera dans un ensemble complet, un véritable code des écrivains.

CH. CAHOT.

Bourse du 24 Janvier.

On avait, après Bourse, coté samedi soir 73.90, sur le bruit qu'il n'y avait plus rien à redouter du côté du Créuzot ; mais hier au boulevard on offrait déjà à 73.75. A l'ouverture aujourd'hui on fait d'abord de gros échanges à 73.70. On tombe à 2 heures à 73.45 pour reprendre en clôture à 73.60. L'annonce que la société des chemins autrichiens va pour agrandir son réseau émettre 100,000 actions nouvelles, a malheureusement impressionné les porteurs de titres : aussi cette valeur est-elle tombée de 80 fr. depuis le détachement de son coupon de janvier. La Société générale seule est bien tenue ; c'est une valeur très sensible à la spéculation et qu'il ne faut pas admettre sans réserve parmi les valeurs de placement.

CELLIER.

La séance d'hier au Corps législatif Paris, 24 janvier 1870.

Les réclamations au procès-verbal deviennent de véritables discussions. M. Dessaignes vient le dire à la Chambre, et il demande, non sans raison, que le procès-verbal ne soit pas le prétexte commun de toutes les discussions rétrospectives. M. Dessaignes développe sa pensée assez longuement pour que M. Estancelin lui fasse remarquer qu'il fait lui-même un incident et commence une discussion.

M. Pelletan, réclame la réponse qui lui a été promise par M. le ministre de l'intérieur. Celui-ci se lève, en effet, et répond que M. Pelletan a été mal informé. Les adjoints ni le conseil municipal de Montreuil sous bois n'avaient donné leur démission et ils continueront à donner leurs soins aux affaires de la commune.

M. Pelletan réclame qu'on rende à cette commune le droit de nommer sa municipalité.

M. le ministre du commerce a envoyé au Corps législatif un projet de loi sur le transport par eau des marchandises dangereuses. M. J. Simon dépose un projet de loi demandant l'abolition de la peine de mort. M. Bethmont demande qu'on insère au Journal Officiel les projets de loi déposés par les députés, en y comprenant l'exposé des motifs.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 26 JANVIER 1870.

— 77 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FODRAS.

XXXV

TABLEAU D'HIVER.

(Suite).

— Eh bien ! — reprit Corinne — quand je le vois revenir, c'est un beau jour de printemps. Vous êtes assise près de moi, et vous pleurez, sans doute de joie comme vous me le disiez tout à l'heure. Nous sommes dans votre chambre dont les fenêtres sont ouvertes. J'aperçois les plus hautes branches des lilas en fleurs, et sur ces branches et parmi ces fleurs des milliers d'oiseaux s'ébattent en chantant. L'air est embaumé, le ciel n'a pas un nuage ; cette campagne si sombre et si muette aujourd'hui est resplendissante de lumière et toute murmurante de doux bruits. Mon père est accoudé sur la cheminée, et ses mains me cachent son vi-

sage. Ma mère va et vient dans la chambre, et, debout près de moi, est votre vieil ami M. Vialard qui me dit des paroles d'espérance qui me font sourire. Tout à coup on entend le claquement d'un fouet, puis le roulement d'une voiture, puis des pas pressés dans l'escalier... enfin la porte s'ouvre, il entre ! il se précipite à mes pieds, et vous ma bonne Alliette, vous m'appellez votre sœur, et vous mettez sa main dans la mienne. Dans ce moment, je me réveille toujours, mais je ne le regrette pas, car que pourrais-je apprendre encore ? N'est-ce pas, Alliette, que c'est un bien beau rêve, et que Dieu est quelquefois bien bon pour ceux qui dorment.

Et Corinne se serra contre son amie en fermant les yeux : elle venait de dire son rêve, et on eût cru qu'elle voulait le retrouver pour s'assurer qu'elle n'en avait oublié aucune circonstance.

— Vous avez raison, ma sœur — dit Alliette en essayant furtivement une larme — ce songe est délicieux ; seulement, je trouve que c'est bien long d'attendre jusqu'au printemps. J'aimerais mieux que nos lilas fussent sans fleurs, et moi être condamnée à moins de patience. J'espère que vous vous trompez de date ; et puis, comme vous êtes la fiancée d'un poète, vous croyez lui devoir de rêver poétiquement.

— Me permettez-vous de lui écrire tout cela ? — Non, Alliette, je ne vous le permets

pas : c'est bien assez qu'il sache que je pense à lui quand je suis éveillée ; puis, je ne veux pas qu'il croie que je ne dois pas revenir avant le printemps.

— Corinne, vous paraissez fatiguée ; votre respiration est moins égale : ne voulez-vous pas vous étendre un peu sur cette chaise longue, comme vous le faites quelquefois ? Vous savez que votre père ne consent à vous laisser venir ici qu'à la condition que je vous soignerai aussi bien qu'il vous soigne lui-même.

— Je suis si bien là, Alliette...

— Ma sœur, je vous en conjure en son nom !

— Vous faites de moi ce que vous voulez — répondit Corinne, en se dirigeant vers la chaise longue sur laquelle elle se coucha.

— Mettez-vous là, Alliette — reprit-elle — ce sera absolument comme dans mon rêve. Dites-moi ses vers maintenant, ma bonne amie.

Alliette prit la main de Corinne, et, après s'être recueillie pendant quelques instants, elle commença l'introduction du poème de Tristan.

Elle en avait dit à peu près la moitié lorsque la porte du salon s'ouvrit brusquement. Les deux jeunes filles tressaillèrent en même temps.

— C'est M. de Fourcy qui demande si mademoiselle veut le recevoir — dit un domestique.

— Certainement — répondit Alliette avec une vivacité joyeuse. — Corinne — continua-t-elle à voix basse — il arrive de Paris où il aura sans doute vu...

Elle n'eut pas le temps d'en dire davantage, Fourcy entra.

Il était vêtu avec la confortable négligence d'un voyageur ; et son ample et chaude redingote toute couverte de flocons de neige convertis en gouttes d'eau brillantes, annonçait qu'il était venu à cheval ou en voiture découverte.

— Excusez-moi, mademoiselle, de paraître devant vous dans une semblable tenue — dit-il en s'approchant des deux amies — mais j'ai quitté la diligence à Lucenay où j'avais demandé mes chevaux de selle, et je me suis détourné de mon chemin pour venir vous donner des nouvelles de votre frère.

— Ah ! monsieur, que c'est bon à vous ! — s'écria Alliette en tendant la main à Fourcy avec le plus touchant abandon. — M'apportez-vous une lettre ?

— Une lettre ! vraiment le cher comte a bien le temps d'écrire — répondit Fourcy. — Vous ne savez donc pas que c'est l'homme le plus occupé de tout Paris ?

— Oh ! nous ne l'ignorons point — reprit Alliette avec une douce et rayonnante fierté. — Mais dites-moi, monsieur, quand l'avez-vous vu pour la dernière fois ?

— Il y a deux jours seulement : Nous nous sommes rencontrés au bal à l'ambassade

d'Angleterre, et la veille de ce jour j'avais déjeuné chez lui en fort brillante compagnie.

— Des hommes de lettres probablement — dit Alliette d'une voix moins assurée ?

— Des lions du Jockey-Club, mademoiselle ! charmants jeunes gens, sur mon honneur ! Ils ont voulu me griser ; mais je leur ai montré que les têtes bourguignonnes sont solides...

— La santé de mon frère est-elle bonne ? — demanda Alliette, dans l'espoir que cette question mettrait un terme aux fâcheuses indiscrétions de Fourcy.

— Le pauvre garçon n'a pas plus le temps d'être malade que celui d'écrire : jamais on n'a vu vie plus occupée que la sienne, ni homme plus recherché que lui. Au bal de l'ambassade, il donnait le bras à la duchesse de Lavardac, ravisant femme qu'il n'a pas quittée de la nuit, et qui semblait bien fière d'avoir un aussi brillant cavalier. Je pourrais vous dire beaucoup de choses encore — continua Fourcy en jetant un coup d'œil sur la pendule mais la matinée s'avance, la neige à l'air de vouloir se tourner en verglas, j'ai quatre lieues à faire par des chemins atreux, il faut donc que je vous quitte, mademoiselle : dans quelques jours je reviendrai pour causer plus longuement avec vous. — J'espère, monsieur, avoir d'ici là des nouvelles directes de mon frère — répondit Alliette en se levant pour accompagner